



Collaboration avec les
partenaires



Pour répondre aux défis complexes engendrés par le déplacement forcé et l'apatridie à travers le monde, le HCR travaille avec toute une série d'acteurs, en particulier avec d'autres institutions onusiennes, des gouvernements, des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements universitaires.

Ce chapitre présente les principales orientations de la collaboration avec les organisations partenaires et offre un aperçu des activités prévues dans ce domaine en 2016. ●●●

Avec l'aide d'une interprète de l'ONG grecque METAction, une collaboratrice du HCR communique des renseignements sur des questions juridiques et de procédure à un groupe de réfugiés sur l'île de Chios (Grèce).

Construire ensemble un dispositif humanitaire plus efficace

Le HCR continue de participer activement aux travaux du Comité permanent interorganisations (*Inter-Agency Standing Committee*, IASC). En s'appuyant sur les efforts déployés pour appliquer l'Agenda transformatif, le Haut Commissariat coopèrera avec l'Équipe de haut niveau chargée de la mise en œuvre de l'Agenda transformatif et alignera encore davantage les dispositifs de réponse d'urgence du HCR sur ceux de l'IASC.

L'Organisation poursuivra sa collaboration avec les équipes de pays pour l'action humanitaire, tout en continuant d'assumer ses fonctions de chef de file modulaire.

Le Groupe de travail de l'IASC sur la responsabilité à l'égard des populations touchées et sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles, coprésidé par le HCR, aide les organisations qui travaillent sur le terrain à assurer le respect du principe de responsabilité et la protection des populations qui relèvent de la compétence du HCR contre l'exploitation et la violence sexuelles. Pour favoriser une culture de la responsabilité dans l'ensemble du système humanitaire, le Groupe de travail a diffusé des exemples de bonnes pratiques et élaboré une stratégie de communication et de mobilisation visant à faire en sorte que tous les acteurs humanitaires aient une vision claire de leur rôle et de leurs responsabilités.

Le modèle de coordination pour les réfugiés restera une pierre angulaire des efforts déployés par le HCR pour conduire et assurer, de manière prévisible et inclusive, des interventions efficaces dans les situations d'urgence touchant des réfugiés. Des plans régionaux d'intervention pour les réfugiés fourniront une plateforme commune de planification, d'exécution et de collecte de fonds, et un coordonnateur des opérations en faveur des réfugiés sera désigné, selon les besoins. Une attention particulière sera accordée à la prise en charge des besoins et des vulnérabilités spécifiques des réfugiés, ainsi qu'à ceux des autres populations déplacées et touchées. Le HCR révisera et affinera si nécessaire les orientations générales relatives à la coordination interorganisations en fonction de l'évolution des situations et participera à des missions conjointes interinstitutionnelles destinées à offrir un appui aux collègues intervenant sur le terrain. Dans les crises touchant différentes catégories de population, la *Note conjointe HCR-OCHA sur les situations mixtes*, publiée en avril 2014, guidera la coordination.

PRÉPARATIFS EN VUE DU SOMMET MONDIAL SUR L'ACTION HUMANITAIRE

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir en mai

2016, sera l'occasion d'examiner les moyens de mieux répondre à des besoins humanitaires croissants. Le HCR insistera sur la nécessité de placer la protection et les personnes déplacées de force au centre de l'action humanitaire. Ceci nécessitera des stratégies novatrices et des ressources supplémentaires, aussi bien pour les crises prolongées que pour les situations d'urgence.

LE HCR À NEW YORK

Le Bureau de liaison du HCR à New York continuera à soutenir l'engagement de l'Organisation dans le Conseil des chefs de secrétariat, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement. De même, le Bureau de liaison continuera de participer aux divers travaux de l'Assemblée générale et de ses commissions.

En outre, le HCR contribuera aux travaux du Bureau du Secrétaire général, en particulier dans les domaines centrés sur la protection des droits de l'homme et sur les réponses intégrées aux problèmes de déplacement forcé. Ce deuxième domaine comprendra les efforts destinés à relier les interventions de développement et les interventions de protection pour appuyer les États touchés et à veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté » dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030.

Partenariats pour la protection

En qualité de chef de file du module global de protection, le HCR continuera en 2016 à renforcer et à développer ses partenariats pour promouvoir le rôle central de la protection dans l'action humanitaire. Dans cette optique, il contribuera à l'élaboration de politiques, de normes de protection et d'orientations interorganisations au niveau mondial (voir aussi le chapitre sur l'*Engagement auprès des déplacés internes*).

De plus, les partenariats noués avec des organisations opérationnelles clés comme le Comité international de secours, le Conseil danois pour les réfugiés et le Conseil norvégien pour les réfugiés pour renforcer la capacité et la coordination des modules de protection sur le terrain, seront consolidés.

Le Haut Commissariat intensifiera sa collaboration avec l'OCHA dans le domaine de l'intégration des critères de protection ; avec Oxfam pour les activités de communication et de formation des modules ; avec le Conseil danois pour les réfugiés pour la gestion de l'information sur la protection ; avec InterAction dans le domaine de l'engagement des donateurs ; et avec l'Observatoire des situations de déplacement interne pour les initiatives législatives et politiques.

Le HCR continue d'aborder la problématique de l'asile et des migrations en étroite collaboration avec des intervenants internationaux, régionaux et nationaux, en particulier au sein du Groupe mondial sur la migration et du Forum mondial sur la migration et le développement. L'Organisation s'efforce de définir, en coopération avec le HCDH, l'OIM et d'autres entités, des approches pragmatiques

pour faire face aux situations où les problématiques de l'asile et de la migration se rejoignent. La promotion d'une stratégie de gestion des migrations fondée sur les droits de l'homme est facilitée par ces partenariats et sera intensifiée en 2016. Les partenariats forgés avec les institutions onusiennes et les ONG permettront également de lutter contre la traite des êtres humains et d'autres abus dans différentes régions, dont la Corne et l'Est de l'Afrique.

Dans le cadre de la stratégie mondiale Au-delà de la détention (2014-2019), le HCR travaille avec un éventail de partenaires pour promouvoir des alternatives à la détention, améliorer les conditions de détention et renforcer le monitoring des lieux de détention. Au titre du suivi de la deuxième table ronde mondiale sur l'accueil et les alternatives à la détention, qui a eu lieu en avril 2015, le HCR et la Coalition internationale contre la détention (IDC) coordonneront leurs efforts pour mettre en œuvre les recommandations. Par ailleurs, le Haut Commissariat entend collaborer étroitement avec l'OIM sur une proposition de collecte de statistiques sur la détention des demandeurs d'asile et des migrants, et avec l'Association pour la prévention de la torture pour dispenser une formation sur l'utilisation du manuel pratique, conjointement publié, sur le *Monitoring de la détention de migrants*.

Le HCR poursuivra son étroite coopération avec les mécanismes onusiennes de défense des droits de l'homme, qui rendent compte de problèmes de droits de l'homme en rapport avec des thèmes ou des pays particuliers et prodiguent des conseils à cet égard.

Conformément à sa publication sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée au travers d'une approche stratégique, le HCR élaborera et publiera un guide sur les pratiques optimales pour contrer le racisme et promouvoir la diversité, ainsi que la tolérance, au sein des sociétés. En tant que membre du réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, le HCR coopérera avec d'autres entités onusiennes pour lutter contre la discrimination raciale et continuera de contribuer au rapport annuel du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE sur les crimes motivés par la haine.

Le HCR s'associe à un certain nombre d'organisations internationales pour mener une action de sensibilisation à la problématique de l'apatridie, renforcer les capacités dans ce domaine et promouvoir des solutions. En novembre 2015, le HCR et l'Union interparlementaire organiseront, à l'intention des parlementaires et de concert avec le Parlement sud-africain, une importante conférence destinée à examiner comment les parlementaires peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie. Cette réflexion s'inspirera d'initiatives existantes, notamment de la publication conjointe intitulée *Nationalité et apatridie – Un Guide pour les parlementaires*, révisée en 2014. Le HCR continue à soutenir le travail de la Campagne pour l'égalité des droits en matière de nationalité, qui vise à lutter contre les discriminations liées au genre dans les questions de nationalité.

S'engager aux côtés des ONG

Le HCR attache une importance particulière à l'amélioration incessante de sa collaboration avec les ONG, en particulier au niveau national. L'Organisation travaille avec plus de 900 partenaires, en majorité issus du secteur non gouvernemental. En 2014, 40 pour cent des dépenses du HCR ont été engagées dans le cadre de partenariats avec des ONG et une part importante de ce travail a été accomplie par des ONG nationales.

Pour consolider ces partenariats, veiller au bon emploi des ressources allouées et gérer les risques correspondants, un Cadre renforcé pour la mise en œuvre avec des partenaires a été élaboré avec des acteurs clés. Un site novateur et interactif, le Portail des partenaires, a également été lancé en 2015 pour faciliter l'application du Cadre, accroître la transparence et permettre au HCR et à ses partenaires de mieux se connaître.

Le suivi du Dialogue structuré du Haut Commissaire sur le partenariat entre les ONG, la FICR et le HCR se poursuivra dans le cadre de missions conjointement entreprises avec le Conseil international des agences bénévoles et InterAction

pour faciliter le dialogue sur le terrain et identifier des possibilités d'améliorer l'application des principes de partenariat.

Le HCR continuera à s'investir dans des partenariats bilatéraux avec des ONG nationales et internationales de premier plan, en recherchant d'autres complémentarités et en s'engageant dans des consultations stratégiques régulières pour déterminer les priorités communes dans les activités opérationnelles et dans le plaidoyer.

CONSULTATIONS ANNUELLES HCR-ONG

Le HCR et ses partenaires utilisent de plus en plus les Consultations annuelles pour constituer des réseaux débattant de questions de fond et pour élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation. En 2016, les Consultations auront pour thème général la jeunesse, ce qui donnera au HCR et à ses partenaires l'occasion de renforcer leur travail avec les jeunes. Une série de consultations régionales seront organisées avant les Consultations annuelles de 2016 avec les jeunes réfugiés, déplacés internes et apatrides et avec les communautés qui les accueillent à travers le monde.



L'engagement du HCR dans les partenariats sera déterminant pour son avenir [...] Nos 720 partenaires non gouvernementaux sont en majorité des organismes nationaux, qui figurent en général parmi les intervenants de première ligne et dont la connaissance approfondie des capacités et des priorités locales est particulièrement précieuse



– Haut Commissaire António Guterres

Des représentants des jeunes, issus de diverses régions, assisteront à la réunion mondiale et joueront un rôle clé dans l'élaboration des recommandations formulées au terme de chaque session.

RETRAITE MONDIALE SUR L'APATRIDIE

La retraite mondiale avec les ONG, organisée chaque année pour réfléchir à la problématique de l'apatridie, a considérablement stimulé la formation de partenariats avec les ONG qui travaillent sur les questions de nationalité et d'apatridie et les problèmes connexes, tout en favorisant le renforcement des

partenariats existants. En 2016, la retraite mondiale sera centrée sur les partenariats avec de grandes ONG internationales comme *Amnesty International* et *Human Rights Watch*. La création d'une coalition ONG-organisations internationales pour mettre fin à l'apatridie chez les enfants est également prévue en 2016. Enfin, le HCR renforce ses partenariats avec des ONG et d'autres acteurs afin d'assurer une coopération et un dialogue solides avec les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme, s'agissant des thèmes qui favorisent la prévention et la résolution des cas d'apatridie.

Inclure les personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans les efforts de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre, de manière opportune, un cadre pour promouvoir l'intégration des problèmes de déplacement dans les priorités de développement nationales. Ceci s'applique en particulier aux situations de déplacement prolongé, qui sortent du champ d'application des interventions humanitaires à court terme, mais qui manquent souvent de soutien financier.

Le HCR fait campagne pour que les personnes relevant de sa compétence soient incluses dans le cadre d'orientation et dans les plans d'application du Programme à l'horizon 2030. Le Haut Commissariat a d'ores et déjà collaboré avec succès avec plusieurs partenaires – en particulier l'OCHA, l'OIM et le Rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – pour inclure des références aux réfugiés, aux déplacés internes et aux migrants dans le Programme à l'horizon 2030.

En ce qui concerne la prise en compte des apatrides, le HCR travaille en collaboration avec des groupes de réflexion comme le *Civil Registration Centre for Development* (centre d'enregistrement des faits d'état civil pour le développement) et des ONG internationales telles que les Fondations *Open Society*, qui se préoccupent tout particulièrement de l'Objectif 16, dont l'une des cibles est de garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030.

Pour traduire les principes d'égalité, d'universalité et de respect des droits de l'homme pour tous qui sont au cœur du Programme en réalités concrètes, le HCR attirera l'attention sur la situation économique des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, ainsi que sur les besoins des ressortissants des pays d'accueil, en particulier des pays où la population réfugiée est importante.

Collaboration dans des domaines thématiques

Il est essentiel de travailler en partenariat si l'on veut aider les déplacés à rester en bonne santé et à conserver leur faculté d'adaptation, notamment par le renforcement des moyens de subsistance, de l'approvisionnement en énergie domestique et de la santé publique (voir aussi les chapitres *Subvenir aux besoins essentiels* et *Encourager l'autosuffisance*).

MOYENS DE SUBSISTANCE

Le HCR a constitué plusieurs réseaux afin de procurer des moyens de subsistance aux personnes qui relèvent de sa compétence. Ces réseaux réunissent des organismes internationaux et des ONG, ainsi que des entreprises socialement responsables, par exemple en Afrique de l'Est, où le HCR envisage de faciliter l'accès des réfugiés à des modèles agricoles durables, centrés sur la petite exploitation.

La collaboration avec des organismes spécialisés, comme le Centre du commerce international (voir encadré) et l'OIT, ainsi qu'avec des chercheurs et universitaires garantit la rigueur de la formation à la microfinance et à la gestion d'entreprise et facilite l'accès des réfugiés aux marchés des petites et moyennes entreprises. Une stratégie conjointe HCR-PAM, destinée à renforcer l'autonomie des réfugiés, est appliquée à titre expérimental en Ouganda et au Tchad.

Les partenariats innovants avec le secteur privé offrent des perspectives prometteuses en termes de création d'emplois. Des artisans syriens fournissent aujourd'hui des articles pour des lignes de décoration haut-de-gamme au Moyen-Orient, tandis qu'au Kenya, des jeunes femmes réfugiées qui conçoivent et réalisent des textiles uniques en leur genre pour le marché international sont formées aux techniques de

gestion par le collectif Maisha. Au Burkina Faso, un projet d'artisanat exécuté avec des réfugiés touaregs originaires du Mali a suscité l'intérêt d'entreprises étrangères, qui souhaitent acheter et vendre les produits. Le HCR s'associe également avec des multinationales comme UNIQLO pour vendre des articles produits par des réfugiés dans les grands magasins de l'enseigne à travers le monde.

INTERVENTIONS MONÉTAIRES

Le HCR étudie les moyens d'améliorer l'efficacité des interventions monétaires aux fins de l'aide humanitaire, notamment dans le cadre de sa collaboration avec le PAM, l'OCHA et l'UNICEF, ainsi qu'avec un certain nombre d'ONG dont le Conseil danois pour les réfugiés, *Save the Children*, le Conseil norvégien pour les réfugiés, *Oxfam* et le *Cash Learning Partnership*.

La coordination, les déploiements et l'élaboration d'outils sont indispensables à la constitution des capacités nécessaires pour mener avec efficacité des interventions monétaires dans le secteur humanitaire. L'Union européenne a soutenu les efforts visant à créer un solide réseau de partenaires au moyen d'une subvention ECHO de renforcement des capacités de réponse, qui finance des travaux dans les domaines de la protection, du ciblage et de la confidentialité des données, et continue à renforcer la préparation aux situations d'urgence avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni. Le HCR continuera à développer l'utilisation des interventions monétaires dans ses opérations, en s'appuyant sur une étroite coordination avec ses partenaires pour y parvenir.

Partenariat avec le Centre du commerce international

Le HCR et le Centre du commerce international (ITC) ont conclu en janvier 2015 un mémorandum d'accord pour offrir aux personnes déplacées davantage de possibilités de participer au marché mondial. Par l'intermédiaire du Centre, les réfugiés ont accès à des activités génératrices de revenus supplémentaires : par exemple, un projet est actuellement exécuté dans la Corne de l'Afrique pour faciliter l'accès des réfugiés aux marchés internationaux de la mode éthique et à la prestation de services sur internet dans le cadre de partenariats avec des entreprises citoyennes.

En 2016, le Centre aidera des entreprises citoyennes à s'approvisionner auprès des communautés de réfugiés. Il soutiendra des activités de développement des marchés, de valorisation de la marque, de promotion, d'établissement des prix et de distribution, et apportera une expertise technique dans des domaines comme la conception, le conditionnement et l'assurance qualité des produits. ■

ÉNERGIE

Le HCR se propose de répondre aux besoins énergétiques des réfugiés en utilisant des technologies renouvelables et économiques et en veillant à ce que son action profite également aux communautés d'accueil. Dans les pays, le HCR s'associe aussi bien avec les gouvernements et les organismes nationaux qu'avec le secteur privé et les ONG pour mener à bien des projets spécifiques. De nombreux partenaires, dont la Direction suisse du développement et de la coopération, le Gouvernement espagnol, l'Université polytechnique de Madrid et l'Alliance mondiale pour les réchauds écologiques soutiennent les efforts visant à étudier des solutions pour faciliter l'accès à l'énergie des réfugiés accueillis dans les camps de Shire, en Éthiopie.

Le partenariat entamé avec la Fondation IKEA dans le domaine des énergies renouvelables sera étendu à d'autres initiatives au titre de la Stratégie globale du HCR pour un accès sans risque aux combustibles et à l'énergie (2014-2018). Dans le cadre d'initiatives internationales comme la *Moving Energy Initiative* et l'initiative du Secrétaire général, « Énergie durable pour tous », l'Organisation entend veiller à ce que les personnes déplacées soient prises en compte dans les débats et les efforts mondiaux visant à lutter contre la pauvreté énergétique.

SANTÉ PUBLIQUE

Bien que les activités dans le secteur de la santé publique restent orientées en priorité sur la réponse d'urgence, le HCR entend également encourager les gouvernements à intégrer les réfugiés dans la prestation de services nationaux et dans les mécanismes de financement des soins médicaux. Parallèlement, l'Organisation poursuivra son dialogue avec ses partenaires non gouvernementaux et l'OMS en vue de partager les expériences et

d'harmoniser les stratégies et les outils de lutte contre les maladies non contagieuses dans les situations de déplacement au niveau mondial.

Le HCR et le FNUAP planifient conjointement des programmes et des interventions de santé procréative afin de répondre adéquatement aux besoins des réfugiés dans ce domaine, qu'ils résident ou non dans des camps. De concert avec les gouvernements, l'OMS, l'UNICEF et d'autres intervenants, l'Organisation continue d'améliorer les programmes élargis de vaccination. Pour promouvoir la viabilité et la rentabilité des programmes dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, le HCR et l'IRC-Pays-Bas élaborent un outil d'aide à la décision destiné à améliorer les méthodes de gestion de la distribution de l'eau.

PARTAGE DES DONNÉES ET DES STATISTIQUES

Les données et les statistiques sont importantes pour la coordination. Des données exactes et pertinentes permettent aux partenaires de prendre des décisions éclairées et de mieux répondre aux besoins des réfugiés. Le HCR collabore avec un certain nombre d'organismes, dont des organismes onusiens, pour rationaliser la gestion de l'information. Il poursuit en particulier un partenariat stratégique avec le Conseil danois pour les réfugiés afin d'élaborer un cadre sur la gestion des informations de protection, ainsi que la formation et les outils correspondants, au bénéfice d'autres partenaires humanitaires et en collaboration avec eux.

De concert avec la Banque mondiale, l'*Environmental Systems Research Institute* et le PAM, le HCR continue à étudier de nouvelles utilisations pour les données relatives aux personnes relevant de sa compétence, élaborant des normes pour l'échange de données et des méthodes pour améliorer ces dernières.

● La Banque mondiale

Les efforts déployés par la Banque mondiale pour relever les défis de la pauvreté autour du monde sont aujourd'hui étendus aux besoins des personnes déplacées de force, qui ont non seulement perdu leur maison et leurs possessions, mais aussi, bien souvent, leurs moyens de subsistance. Le HCR travaille avec la Banque pour améliorer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence et pour leur offrir davantage de possibilités d'autonomisation, moyennant des politiques, des stratégies et des services économiques et de développement inclusifs, mis en place à l'échelon national.

Ces dernières années, la Banque mondiale et le HCR ont intensifié leur collaboration dans le cadre de projets conjoints, consistant par exemple à constituer une base de données sur les causes profondes du déplacement et les solutions à ce problème, ou à étudier l'impact économique des réfugiés sur les pays d'accueil. Ensemble, les deux organisations financent des études sur les déplacements forcés en Afrique, concernant l'ensemble d'une région ou un contexte particulier (dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel), et planifient les projets en résultant dans les trois régions. Parmi les autres initiatives, citons une étude sur la pauvreté et le bien-être pour les réfugiés syriens et un renforcement du dialogue dans le cadre de groupes de travail et de missions techniques conjointes. ■

Le Haut Commissariat travaille également en partenariat avec des gouvernements, des organismes régionaux de statistique et la Commission de statistique de l'ONU pour produire les premières recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés, qui assureront l'intégration des réfugiés dans les programmes statistiques nationaux. L'Organisation resserrera sa coopération avec UNOSAT pour produire des jeux de données prioritaires utiles à la planification des zones d'installation, tels que les contours topographiques et la cartographie des zones inondables. ■